



**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-ROCH**

RAPPORT ANNUEL 2013

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-ROCH**

RAPPORT ANNUEL 2013

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1.1	<i>Ses membres au 31 décembre 2013</i>	6
1.2	<i>Son fonctionnement.....</i>	6
1.3	<i>Adresse de correspondance et personne-ressource de la Ville</i>	8
2.	LES RÉALISATIONS POUR 2013.....	9
2.1	<i>Suivi de l'état d'avancement du plan d'action du plan directeur du quartier Saint-Roch</i>	9
2.2	<i>Kiosque du conseil de quartier lors de la cabane à sucre de l'EnGrEnAgE.....</i>	9
2.3	<i>Kiosque du conseil de quartier lors du « Parvis en fête »</i>	9
2.4	<i>Participation du conseil de quartier à la préparation du plan triennal de propreté 2012-2015.....</i>	10
2.5	<i>Les interventions du conseil d'administration.....</i>	10
2.5.1	<i>Contribution financière.....</i>	10
2.5.2	<i>Appui moral</i>	11
2.5.3	<i>Communications</i>	11
2.6	<i>Les défis et problèmes.....</i>	12
2.7	<i>Représentations</i>	13
2.8	<i>Partenariats divers</i>	14
3.	LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER.....	14
4.	LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES	15
5.	MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	16
6.	CARTE DU QUARTIER SAINT-ROCH.....	18
7.	LES ÉTATS FINANCIERS 2013.....	19

Mot du président

À l'échelle du quartier, je voudrais exprimer ma satisfaction ainsi que celles des administrateurs et administratrices du conseil de quartier de Saint-Roch en tant que témoins du dynamisme du quartier. Ce dynamisme se mesure au nombre d'organismes communautaires et d'initiatives citoyennes qui y voient le jour. Il est heureux et joyeux de voir des résidents et résidentes d'une rue ou d'un pâté de maisons se regrouper pour assurer la propreté, l'embellissement, la viabilité, etc. de leur coin de quartier. C'est cela qui fait de Saint-Roch l'un des quartiers de Québec où l'implication citoyenne est la plus forte. C'est cela qui fait de Saint-Roch un quartier aimé par ses résidents et où il fait bon et beau vivre.

L'implication citoyenne dans le quartier est particulière car les organismes s'illustrent moins par leur taille que par leur dynamisme - le conseil de quartier est le premier à déplorer le manque d'affluence à ses assemblées. Au contraire, nous voyons de multiples organismes de petite taille mais très actifs. Ce type d'organisme permet une mobilisation rapide, efficiente et efficace pour réaliser une intervention plus localisée sur une rue ou un ensemble de rues, ou encore sur une problématique ciblant une clientèle particulière. En même temps, il pose un défi pour des interventions plus grandes à l'échelle du quartier. Pour réaliser de telles interventions, les organismes du travail devraient prendre de plus en plus l'habitude de travailler ensemble. C'est pourquoi le conseil d'administration du conseil de quartier privilégie de plus en plus les partenariats autant dans ses propres interventions que dans les interventions qu'il appuie.

À l'échelle du conseil d'administration, l'année 2013 a vu une meilleure consolidation de cette instance. Contrairement aux années précédentes où il était plus difficile de combler les postes vacants, nous avons réussi cette année à attirer de nouveaux administrateurs et de nouvelles administratrices en dépit de quelques démissions. Cela traduit un regain d'intérêt des citoyens vis-à-vis du conseil de quartier. Il est à souhaiter que nos élus municipaux encouragent cette tendance en accordant beaucoup plus d'importance dans leur discours et leurs actions aux conseils de quartiers qui constituent des outils de participation citoyenne et de consultation pour la ville tel que stipulé dans la politique de consultation de la Ville de Québec. C'est pourquoi la mise en place des instances de consultation parallèle telle que la table de concertation ad hoc de suivi du programme particulier d'urbanisme de Saint-Roch nord est de nature à susciter des inquiétudes quant au rôle des conseils de quartier. La multiplication des instances de consultation dans des périmètres réduits comme les quartiers peut être source d'incohérence et d'inefficacité. Les citoyens et les élus gagneraient à une plus grande cohérence dans les pratiques de consultation publique.

Pour finir, je voudrais remercier Mme Chantal Gilbert pour son soutien constant au conseil de quartier et à tous les projets qui visent le quartier Saint-Roch. Je formule le vœu qu'elle en fasse encore davantage pour le quartier durant son nouveau mandat. Mes remerciements vont aussi aux administrateurs et aux administratrices qui se sont donné corps et âme pour faire fonctionner le conseil d'administration. À celles et ceux qui terminent leur mandat, je les remercie du fond du cœur pour leur implication citoyenne. Je remercie également MM. Jean Beaudoin-Lemieux et André Martel pour leur soutien à toutes nos assemblées. Enfin, j'exprime ma gratitude à Mme Généviève

Hamelin, ex-conseillère municipale du district Saint-Sauveur qui siégeait à ce titre au conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, qui est désormais conseillère municipale du district Maizerets-Lairet. Au nom du conseil de quartier, je lui exprime notre reconnaissance pour les services rendus aux résidents et résidentes de Saint-Roch et lui souhaite d'avoir du plaisir et du succès à représenter les citoyens et les citoyennes de son nouveau district.



Mbaï-Hadji Mbaïrewaye,
Président

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2013

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote

Mmes	Harmony Badi-Bakole	Administratrice (2014)
	Roxanne Bourgault	Administratrice (2015)
	Marie-Hélène Boutin	Trésorière (2015)
	Kélie Lamarre-Bolduc	Administratrice (2014)
MM.	Martin April	Administrateur (2014)
	Louis-H. Campagna	Vice-président (2015)
	Éric Courtemanche Baril	Administrateur coopté (2014)
	Simon Gauvin	Secrétaire (2015)
	Nicolas Marcil	Administrateur coopté (2014)
	Mbaï-Hadji Mbaïrewaye	Président (2014)

Un poste coopté est vacant.

Membre sans droit de vote

M ^{mes}	Chantal Gilbert	Conseillère municipale
	Geneviève Hamelin	Conseillère municipale (jusqu'en octobre 2013)

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : Mmes Amélie Boisvert, Marilyn Dufour, Maud Rusk et Sylvie Thivierge ainsi que MM. Dominic Doucet, Jean-Philippe Curodeau et Jean-Philippe Lemieux.

Secrétaire de rédaction

M. Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction
--------------------------	-------------------------

Personne-ressource de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. André Martel	Conseiller en consultations publiques
-----------------	---------------------------------------

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

Outre l'assemblée annuelle et trois assemblées spéciales des membres, le conseil d'administration a tenu douze assemblées en 2013. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et des comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui sont soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultation publique sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Participation du public aux assemblées - lieu et information sur les assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, toutes les assemblées du conseil de quartier se tiennent à la Maison de la coopération, 155, boul. Charest-Est, salle 02. Généralement, le conseil tient ses assemblées le dernier jeudi du mois, à l'exception des mois de juin et de décembre. Le conseil ne siège pas au mois de juillet. Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ».

De plus, il est possible d'obtenir la confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la « Ligne d'information automatisée » de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou en composant le 418 641-6100. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à www.ville.quebec.qc.ca, dans la bande déroulante « liens rapides », sujet « conseils de quartier ».

Les membres du conseil d'administration vous invitent à participer aux assemblées.

1.3 Adresse de correspondance et personne-ressource de la Ville

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Roch
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Courriel : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca
Facebook : conseil de quartier Saint-Roch

M André Martel, conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou
Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif
Téléphone : 418 641-6101, poste 3114
Courriel : andre.martel@ville.quebec.qc.ca

2. LES RÉALISATIONS POUR 2013

2.1 *Suivi de l'état d'avancement du plan d'action du plan directeur du quartier Saint-Roch*

Lors de la séance du 30 mai 2013, M. Sergio Avellan, urbaniste à l'arrondissement de La Cité-Limoilou, a fait une présentation du rapport sur l'état d'avancement du plan d'action du plan directeur du quartier. Ce plan comporte 84 actions, dont 11 qui sont jugés prioritaires et 3 qui ont été complétés.

Parmi les actions prioritaires qui ont fait l'objet d'avancement, on retrouve les actions suivantes :

- a) Maintenir et consolider le soutien aux organismes communautaires;
- b) Évaluer le potentiel de verdissement de l'espace public, de rue partagée/piétonne et en assurer la mise en œuvre (rue Caron, de la Chapelle, carré Lépine, rue Saint-Joseph, etc.);
- c) Élaborer une stratégie de requalification des terrains vacants afin de favoriser le développement de ceux-ci ou leur utilisation optimale (habitation, parcs, etc.);
- d) Assurer la fourniture adéquate de supports à vélo aux environs des espaces publics, des grandes institutions et encourager l'implantation de places dans les stationnements souterrains.

Suite à la présentation, le conseil de quartier a adopté à l'unanimité une résolution demandant que cette présentation se déroule annuellement.

2.2 *Kiosque du conseil de quartier lors de la cabane à sucre de l'EnGrEnAgE*

Le Conseil de quartier a financé le projet de cabane à sucre organisé par la Table de quartier L'EnGrEnAgE, qui a eu lieu le 28 mars 2013, sur le Parvis de l'église Saint-Roch. En outre, lors de l'événement, le conseil a tenu également un kiosque représentant sa propre organisation et il a fait la distribution d'encarts destinés à en faire la promotion. L'événement a attiré quelques centaines de personnes. Plus de 1000 bâtons de tige ont été distribués.

2.3 *Kiosque du conseil de quartier lors du « Parvis en fête »*

Le 17 août 2013 s'est tenue la deuxième édition de la fête du quartier dite « Fête du parvis » devant le parvis de l'église de Saint-Roch. Cette fête s'inscrit dans une tradition de quartier autour de la fête de saint Roch et de la bénédiction des chiens. Elle vise à favoriser la mixité sociale en mélangeant des gens issus de divers milieux dans un contexte festif et rassembleur, à occuper et s'approprier le lieu public qu'est le parvis de l'église Saint-Roch en créant un espace de partage et d'échanges citoyens et à démystifier certains préjugés et projeter une meilleure image du quartier.

Outre la contribution financière de 1000 \$, le Conseil de quartier a tenu un kiosque d'information pour renseigner sur son fonctionnement et ses activités. Des copies des documents suivants ont été distribuées : rapport d'activités 2012, plan d'action 2012-2014, Charte de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch, orientations et objectifs du plan directeur 2008, plan d'action du plan directeur 2008, bilan du plan directeur de quartier. De nombreux participants ont visité le kiosque du conseil de quartier.

Enfin, le conseil de quartier a profité de cette journée pour réaliser deux sondages : l'un sur les conditions de mobilité et, l'autre sur la mixité sociale dans le quartier. Ces sondages servent à recueillir les perceptions et les opinions des résidents et des visiteurs. Les résultats doivent alimenter les réflexions du CQSR.

2.4 Participation du conseil de quartier à la préparation du plan triennal de propreté 2012-2015

Le 23 septembre 2013 s'est tenue la première rencontre du groupe de travail concernant l'élaboration du plan triennal de propreté 2012-2015 de l'arrondissement. L'élaboration de ce plan est un objectif du plan d'affaires de l'arrondissement. Le plan vise à résoudre ou atténuer certaines problématiques de propreté, se donner une vision globale de la propreté, éviter de repartir à zéro à chaque année, et mesurer les progrès réalisés. Les partenaires sollicités pour l'élaboration du plan sont : organismes citoyens (comités et associations citoyens, CQ), gens d'affaires, regroupement de propriétaires d'immeubles résidentiels, les services de la ville, d'autres organismes comme Graff'Cité, la Société de protection des animaux, etc. Lors de cette première rencontre, à l'instar des autres organismes, le CQSR a exprimé ses préoccupations en matière de propreté.

2.5 Les interventions du conseil d'administration

2.5.1 Contribution financière

➤ Participation à la Fête de quartier de Saint-Roch

Le conseil d'administration a versé un montant de 1000 \$ de son budget d'initiative à l'organisme EnGrEnAgE pour l'organisation de la Fête du quartier Saint-Roch. Des membres du conseil d'administration ont également tenu un kiosque à l'événement qui s'est déroulé le 17 août 2013.

➤ Projet d'histoire populaire du quartier Saint-Roch

Le conseil d'administration a continué à appuyer le projet d'histoire populaire du quartier Saint-Roch. Le site web a été mis en ligne et une soirée de lancement a eu lieu le 5 septembre 2013 pour marquer l'événement. Le montant de 134,73 \$ a été versé à M. François G. Couillard pour le remboursement de l'impression des tracts, des affiches et du soutien technique. Suite au succès du site et du lancement, le conseil de quartier a réservé 500 \$ supplémentaires pour la réalisation d'un projet d'audioguide du quartier.

➤ Fête d'Halloween dans le quartier

Le Conseil d'administration a versé une aide financière de 500 \$ à l'organisme EnGrEnAgE pour l'activité théâtrale « Les petites terreurs » organisée dans le cadre de l'événement de l'Halloween 2013.

➤ Cabane à sucre populaire

Le conseil d'administration a versé une aide financière de 700 \$ à l'organisme EnGrEnAgE pour l'organisation de l'activité de Cabane à sucre populaire qui s'est tenue le 28 mars 2013.

- Projet « Embellir, fleurir et verdier »
En 2013, un nouveau regroupement citoyen a vu le jour dans le quartier. Il s'agit de « Bien-vivre Saint-Roch » qui regroupe des citoyens de la partie nord du quartier. Le regroupement a élaboré un projet de verdissement estival qui consista à installer et entretenir de nombreux bacs à fleurs et à tenir une corvée de nettoyage printanier des rues, trottoirs et espaces verts. Pour aider à la réalisation de ce projet, le Conseil d'administration a versé 850 \$ à l'EnGrEnAgE, fiduciaire de Bien-Vivre Saint-Roch.
- La nuit des Sans-abris
Comme chaque année, le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec, le RAIQ, a tenu en octobre l'événement la « Nuit des sans-abris ». Il s'agit d'une activité reconnue qui vise à sensibiliser la population à la réalité des personnes sans-abri et ainsi favoriser la mixité sociale. Le Conseil d'administration a décidé de prendre part à l'événement en finançant l'installation artistique « Le temps d'une soupe » proposée par l'OSBL ATSA. Suite à la réception d'un rapport et des reçus, un montant de 997,46 \$ leur fut versé.

2.5.2 Appui moral

- Logement social dans l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres
Suite à la présentation de Mmes Véronique Laflamme et de Typhanie Leclerc du FRAPRU concernant le logement social dans les écoquartiers de la Pointe-aux-Lièvres et D'Estimauville, le conseil d'administration a réitéré sa position demandant 30 % de logements sociaux dans l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvre.
- Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch appuie les démarches entamées par le conseil de quartier de Montcalm afin d'inclure la consultation des conseils de quartier au processus de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Énoncé de principe du Comité de vigilance des activités portuaires
Le Conseil d'administration appuie l'énoncé de principe et demandes du comité de vigilance à l'Administration portuaire de Québec. Ces demandes sont surtout au niveau de la transparence de l'Administration vis-à-vis la population de la ville.
- RAIQ et bénévoles pour l'activité la Nuit des sans-abris
Le Conseil d'administration présente ses remerciements à l'organisme RAIQ pour l'organisation de la Nuit des sans-abris et remercie de même les bénévoles ayant contribué au succès de l'événement, et en particulier les étudiants de l'école de médecine.

2.5.3 Communications

- Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch a transmis une lettre à l'arrondissement pour avoir des explications concernant l'impossibilité pour le conseil de quartier de tenir ses assemblées à la salle Armand-Trottier.

- Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch a pris acte du dépôt de la pétition sur le stationnement dans les rues Commissaires Est, De La Salle, de la Reine et du Roi. Le conseil d'administration demande à l'Arrondissement de procéder avec diligence, à l'analyse de la situation du stationnement dans ce secteur et, par la suite, tiens consultation publique. L'arrondissement a accédé à la demande du conseil de quartier et veillera à y donner suite.
- Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch souhaite s'enquérir de l'aménagement d'une terrasse à l'Hôtel PUR sur la rue du parvis et transmet une lettre dans ce sens à la conseillère municipale, Mme Chantal Gilbert.
- Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch a contacté GM développement afin d'obtenir une présentation concernant l'édifice de l'ancien Omer Desserres sur la rue Caron. GM développement a répondu positivement et la présentation a eu lieu à l'assemblée de novembre 2013. Instruit des besoins des citoyens exprimés lors de cette présentation, le conseil d'administration a dressé une liste de recommandations transmise à GM développement, avec copie à la conseillère municipale, afin d'améliorer le projet avant une consultation sur la modification du règlement de zonage.
- Afin de faciliter ses communications et présentations, le conseil de quartier de Saint-Roch a maintenant une page sur le site web « Mon Saint-Roch » et une carte d'affaires.

2.6 Les défis et problèmes

Le premier défi auquel le conseil d'administration a été confronté est le roulement des administrateurs. Durant notre mandat, trois administrateurs ont démissionné. Un tel roulement est source d'instabilité et d'inefficacité dans le fonctionnement du conseil d'administration, car les dossiers ne sont pas portés à leur terme et leur suivi est discontinu. Toutefois, contrairement aux années précédentes, ces postes vacants ont été facilement comblés.

Le second défi est le défaut de participation et d'implication des résidents. En 2012 déjà, le conseil d'administration relevait le même défi dans son rapport. Suite à ce rapport, des initiatives ont été prises telles que servir du café et des biscuits lors de nos assemblées afin de les rendre plus conviviales, inviter des organismes du quartier à faire des présentations sur leurs activités lors de nos assemblées, créer une page sur *monsaintroch.com*, animer davantage la page Facebook du conseil de quartier, etc. Mais le portrait n'a pas beaucoup changé comme le conseil d'administration l'aurait souhaité. Ce dernier devrait explorer les voies et moyens pour intéresser davantage les résidents. Mais cette tâche ne lui incombe pas seule. Elle relève aussi et surtout des élus qui devraient donner plus de compétences et de moyens au conseil de quartier. Il est à souhaiter que nos élus municipaux encouragent et renforcent le rôle des conseils de quartier en leur accordant beaucoup plus d'importance dans leur discours et leurs actions. À cet égard, la mise en place des instances de consultation parallèle telle que la table de concertation ad hoc de suivi du programme particulier d'urbanisme de Saint-Roch Nord est de nature à susciter des inquiétudes quant au rôle du conseil de quartier. La multiplication des instances de consultation dans un périmètre réduit comme un quartier peut être source d'incohérence et d'inefficacité.

2.7 Représentations

Le conseil de quartier a assuré des représentations aux instances suivantes :

Comité parc John Munn

Le conseil de quartier de Saint-Roch siège sur le comité du parc John Munn. Ce comité vise à aménager le parc situé devant la brasserie en mémoire de John-Munn connu comme figure de proue de l'industrie navale qui a marqué l'histoire de Saint-Roch. Au cours de 2013, avec le soutien de la conseillère municipale, Madame Chantal Gilbert, les travaux d'aménagement du parc ont commencé. Un concours d'art public a été lancé et l'œuvre choisie. Celle-ci reflète le passé de chantier naval qui est maintenant occupé par le parc. L'ouverture du parc est prévue pour 2014.

Table de concertation pour la mise en œuvre du plan particulier d'urbanisme (PPU) pour Saint-Roch Nord

Suite à la mise en place du plan particulier d'urbanisme pour le secteur nord de Saint-Roch, une table de concertation a été créée afin de traiter de diverses propositions citoyennes jugées intéressantes, mais non applicables à l'intérieur du PPU. Un budget de 250 000 \$ a été annoncé pour financer des initiatives de cette table où étaient représentés une vingtaine d'organismes et d'entreprises du quartier. Les réalisations de cette table devraient être dévoilées au cours de l'année 2014.

Comité de vigilance des opérations portuaires

Dans le sillage des épisodes très médiatisés de contamination aux poussières métalliques dans le quartier Vieux-Limoilou à l'automne 2012, une entente entre Le Port de Québec, la Ville de Québec et la députée Agnès Maltais a conduit à la création d'un comité de vigilance des opérations portuaires (CVOP). Suite à la saisie d'échantillons et aux analyses subséquentes, il a été constaté que les épisodes de contamination significative aux poussières métalliques touchent l'ensemble des quartiers situés en périphérie des installations portuaires, notamment le quartier Saint-Roch. Outre la Ville de Québec, l'Administration du Port de Québec (APQ) et des représentants de conseils de quartier, on retrouve autour de la table du CVOP des représentants de divers organismes gouvernementaux, dont la Direction régionale de la santé publique et le MDDEFP du Québec. Les travaux du CVOP sont entièrement dépendants de l'information privilégiée et pertinente que l'APQ veut bien consentir à lui transmettre. Le constat jusqu'à présent est essentiellement celui d'une collaboration déficiente de la part de l'APQ, au-delà de quelques gestes cosmétiques; ce dernier prétexte notamment les recours collectifs actuellement intentés contre lui. Le CQSR a appuyé les demandes du MDDEFP à l'endroit de l'APQ et observe l'évolution de la situation.

Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement La Cité Limoilou.

La table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement rassemble les présidents des 9 conseils de quartier de l'arrondissement qui se réunissent périodiquement pour des échanges d'informations et de réflexion/action sur des problématiques communes. En 2013, après deux ans de léthargie, la Table a repris ses travaux. Ainsi, une rencontre a eu lieu le 17 juin 2013. Celle-ci a porté essentiellement sur un échange d'information à propos des dossiers en cours dans les différents conseils de quartier. Les conseils de quartier ont pris la résolution de redynamiser cette Table qui constitue un espace privilégié d'action commune.

2.8 Partenariats divers

La présente liste présente les partenaires qui agissent de concert avec le conseil de quartier de Saint-Roch vers l'atteinte de nos objectifs dans le quartier :

- Table de quartier L'EnGrEnAgE
- Verdir et divertir
- Bien-vivre Saint-Roch
- Comité d'aménagement du parc John-Munn
- Comité de citoyens de Saint-Roch

3. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et des représentants de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2013, les principaux sujets abordés par les citoyennes et citoyens concernaient :

- Table de concertation de Saint-Roch et PPU
- Méduse et projet de cinéma
- Démission d'un membre du conseil d'administration
- Plan d'action et intérêt public
- Bibliothèque et place Jacques-Cartier
- Grand Ménage sur le Parvis
- Hockey bottine
- Salle Amyot
- Poussière rouge provenant du Port de Québec
- Commerçants et conseil de quartier
- Date des assemblées
- Budget du PPU
- Cirque du Soleil
- Constats d'infraction pour les piétons
- Site de compostage communautaire à l'ancienne église Jacques-Cartier
- Comité embellir et verdir
- Forum sur les droits et libertés
- Taux de suicide à Québec
- YMCA, présentation du projet à l'EnGrEnAgE
- Terrasse à l'Hôtel Pur
- Projet Vie de parvis
- Projet Saint-Roch, une histoire populaire
- District 03
- Consultation en amont
- Locaux commerciaux vacants dans Saint-Roch
- Stationnement Métro, boulevard Charest
- Dérogations à la réglementation de zonage

- Concertation avec les organismes du milieu
- Parvis en fête
- Nuit des sans-abris
- Présentation du projet de GM Développement sur la rue Caron

4. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les conseillères municipales disposent d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2013 :

- Intersection des rues Commissaires/Sainte-Catherine
- Saint-Vallier Ouest et Montmagny
- Règlement de concordance du PPU
- Table de concertation du PPU Saint-Roch
- Salle Armand-Trottier
- Budget résiduel 2012 du pouvoir d'initiative du conseil de quartier
- Parc John Munn
- Travaux de réfection des rues
- Rues partagées
- Support à vélo
- Corridors urbains (piétons)
- Le 200 Dorchester
- EnGrEnAge
- Site d'injection supervisée et modification règlement cadre
- GM Développement et présentation du projet de la rue Caron
- Responsabilité de la conseillère municipale au sein du comité exécutif de la Ville de Québec
- Programme triennal d'immobilisations : piste cyclable, plan de verdissement des îlots de chaleur
- YMCA, analyse de la Ville concernant la possibilité de construire le centre communautaire au coin des rues du Pont et du Prince-Édouard
- Partage de l'espace public
- Place Jacques-Cartier
- Mise à niveau de la bibliothèque
- Rue saint-Joseph et circulation des autobus

5. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2013, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier Saint-Roch. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement et pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil de quartier.

Sujet	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
<p>Consultation publique Aménagement du territoire</p> <p>Projets modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch - R.C.A.1V.Q. 135</p> <p>2013.03.14</p>	<p>Plusieurs recommandations ont été formulées, voir le rapport de consultation</p>	<p>Plusieurs décisions sont semblables à celles du conseil de quartier. Toutefois, certaines décisions diffèrent, notamment celles ayant trait à la hauteur des bâtiments de la place Jacques-Cartier et dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres (secteur de la Croix-Rouge), voir le règlement adopté sur le PPU</p>
<p>Aménagement du territoire Présentation du premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du plan directeur du quartier Saint-Roch</p> <p>2013.05.30</p>	<p>Le conseil de quartier a demandé à ce qu'un bilan soit présenté à chaque année.</p>	
<p>Consultation publique Aménagement du territoire</p> <p>Projet modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux plans de construction concernant les lots 1 478 805, 1 478 809 et 1 478 810 (520, rue De La Salle, 523 et 527, rue de la Reine, projet District 03) - quartier Saint-Roch R.C.A.1V.Q. 161</p> <p>2013.06.20</p>	<p>Recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux plans de construction concernant les lots 1 478 805, 1 478 809 et 1 478 810 (520, rue De La Salle, 523 et 527, rue de la</p>	<p>Semblable à la recommandation, toutefois le conseil d'arrondissement a limité le nombre de logements à 53 au lieu de 60 comme le proposait le projet de règlement</p>

Sujet	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
	Reine, projet District 03) - quartier Saint-Roch R.C.A.1V.Q. 161	
<p>Consultation publique Aménagement du territoire</p> <p>Projet modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'autorisation d'un café-terrasse au premier étage du complexe Méduse, restaurant Le Tiers Temps (595, rue De Saint-Vallier Est) - quartier Saint-Roch R.C.A.1V.Q. 166</p> <p>2013.11.28</p>	<p>Recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'autorisation d'un café-terrasse au premier étage du complexe Méduse, restaurant Le Tiers Temps (595, rue De Saint-Vallier Est) - quartier Saint-Roch R.C.A.1V.Q. 166</p>	<p>En attente de la décision du conseil d'arrondissement</p>

7. LES ÉTATS FINANCIERS 2013

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ROCH

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2013

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ROCH**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1924	1390
Subvention à recevoir	3800	955
	<u>5724</u>	<u>2345</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs (projets)	3800	1017
Créditeurs (Fonctionnement)	140	
	<u> </u>	<u> </u>
Actif net		
Non affecté	1784	1328
	<u>1784</u>	<u>1328</u>
	<u>5724</u>	<u>2345</u>

Au nom du conseil de quartier de Saint-Roch :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ROCH**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1500	1500
Projet	5500	1955
Projets spéciaux	3300	
Subventions – Autres	350	
	<u>10600</u>	<u>3455</u>
Charges		
Fonctionnement	1401	1014
Projets	9324	1938
	<u>10725</u>	<u>2952</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	-125	503
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1328</u>	<u>825</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1203</u>	<u>1328</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2013

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 21 février 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Le conseil de quartier de Saint-Roch.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.